

**[L'INVITÉ]** Joël Giraud, député des Hautes-Alpes, en mission parlementaire sur l'irrigation en montagne, veut faire reconnaître les services rendus par les irrigants.



C. FANALY / GFA

## « Ne coupons pas l'eau aux jeunes montagnards »

### «Loi inadaptée à la montagne

**> Formuler des propositions** pour mieux concilier la préservation des ressources en eau et le maintien de l'agriculture en montagne, c'est la mission que m'a confiée Manuel Valls. Je me suis rendu dans les Alpes du sud, dans les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales, puis en Corse. Le débit réservé prévu dans la loi sur l'eau n'est pas adapté à la montagne sèche. Les préfets doivent reprendre leur autonomie de décision vis-à-vis de l'Agence de l'eau. Ils doivent utiliser la marge de manœuvre prévue dans la loi sur l'eau, si nécessaire, pour préserver l'agriculture. Il faudrait amender cette loi, pour accroître les possibilités de dérogation et mieux prendre en compte les particularismes.

### « Services rendus

**> Ces canaux d'irrigation,** créés pour beaucoup dès le Moyen-Age, rendent des ser-

vices à la société, qui doivent être reconnus ! Leur eau sert à arroser des prés de fauche ou des vergers, mais aussi les jardins des habitants de ces zones rurales. Cela économise l'eau potable. L'irrigation gravitaire contribue également à la recharge des nappes de surface, qui alimentent les villages de montagne en eau potable.

**> Cette irrigation traditionnelle,** par la création de zones qui restent humides en été, enrichit la biodiversité. Le parc national des Ecrins ou le parc régional des Pyrénées catalanes l'ont bien compris. Mais encore faut-il qu'ils soient entendus.

**> Ces canaux récupèrent** également les eaux de ruissellement, limitant l'érosion et les coulées de boue en cas de fortes pluies. Ils sont gérés par des Associations syndicales autorisées (Asa). Ils sont entretenus souvent par des bénévoles, agriculteurs pour la plupart. Lorsqu'une petite ASA a 2 000 € de recettes et doit verser 600 € de redevance à l'Agence de

l'eau, elle ne peut plus investir. L'avenir des canaux est alors menacé.

### «Ecouter les agriculteurs

**> L'Agence de l'eau** doit sortir de la logique selon laquelle toute eau prélevée doit rapporter une taxe. Bientôt, il n'y aura plus de redevance, car il n'y aura plus de canaux pour distribuer l'eau, ni de paysans pour l'utiliser ! Là où les canaux ne sont plus entretenus, les espaces délaissés se referment. Il faut un vrai dialogue, il faut tenir compte de l'expérience des agriculteurs, au lieu de dénigrer leur parole. Certains fonctionnaires ont l'impression de détenir la vérité révélée et n'écoutent personne. L'agriculture a un rôle économique essentiel en montagne, qui doit être défendu. Avec les signes de qualité, les circuits courts, elle a de l'avenir. Les jeunes ne s'y trompent pas, et ils s'installent. Ne leur coupons pas l'eau !

**Propos recueillis par Frédérique Ehrhard**